

Jean Martin est spécialisé dans le droit des nouvelles technologies et leurs divers usages. On peut signaler dans son parcours, en France, en européen et à l'international :

- Enseignant à l'Université Paris-Dauphine et ScPo Paris : évolution du droit des technologies de communication
 - Directeur de la conférence internationale de l'OTAN (Washington, Bruxelles, Londres) sur les aspects juridiques du transfert de technologies
 - Conseiller auprès de la Commission européenne pour la politique juridique des technologies de communication
 - Directeur d'un séminaire de formation des hauts magistrats à l'Ecole Nationale de la Magistrature
 - Personnalité qualifiée du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) auprès du ministère de la Culture, ayant à ce titre présidé des commissions et missions, notamment sur :
 - o L'informatique en nuage
 - o Les jeux vidéo
 - o La réalité virtuelle et augmentée
 - o Les NFT (Non Fungible Token) - Jetons Non Fongible
 - o Les enjeux juridiques du Metavers
 - Il conseille de nombreuses entreprises et administrations
-

